
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 23 mai 2023 à 9 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA23 08 0243

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 23 mai 2023, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA23 08 0244

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mai 2023.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mai 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0245

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239193007 visant à rejeter les soumissions reçues pour des travaux de réfection de chaussées par planage-revêtement, de trottoirs, de bordures et d'aménagement géométrique sur diverses rues, ainsi que pour des travaux de sécurisation du lien cyclable à l'intersection de l'avenue Sainte-Croix et du chemin de la Côte-de-Liesse, et autorisant le retour en appel d'offres public pour le même projet - Soumission 23-010.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Cojalac inc.	4 939 602,65 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	5 631 349,37 \$

ATTENDU que l'analyse des soumissions a démontré que le prix du plus bas soumissionnaire Cojalac inc. est de 31,30% plus élevé que le montant de l'évaluation de l'arrondissement et que, par ailleurs, l'analyse des données a dévoilé que plusieurs articles du bordereau ont subi des augmentations importantes par rapport aux montants de l'estimation de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De rejeter les soumissions reçues pour des travaux de réfection de chaussées par planage-revêtement, de trottoirs, de bordures et d'aménagement géométrique sur diverses rues,

ainsi que pour des travaux de sécurisation du lien cyclable à l'intersection de l'avenue Sainte-Croix et du chemin de la Côte-de-Liesse, et autoriser le retour en appel d'offres public pour le même projet - Soumission 23-010.

- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à retourner en appel d'offres public pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA23 08 0246

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230664003 visant à autoriser une dépense n'excédant pas 60 000 \$ dans le cadre d'un voyage-échange entre la Ville de Lethbridge en Alberta et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

ATTENDU que depuis 1967, Saint-Laurent est jumelé à la Ville de Lethbridge située en Alberta et qu'un voyage-échange est organisé chaque année pour les citoyennes et citoyens des deux municipalités;

ATTENDU que pour l'année 2023, le déroulement du voyage-échange se fera comme suit : la délégation de Saint-Laurent visitera Lethbridge du 26 au 31 juillet 2023 et celle de Lethbridge rendra visite à la délégation de Saint-Laurent du 30 août au 4 septembre 2023;

ATTENDU que la somme maximale octroyée ne devra pas dépasser 60 000 \$ et qu'elle devra couvrir les billets d'avion, les frais de restauration, d'hôtellerie ainsi que toutes dépenses afférentes liées à ce voyage-échange pour les six citoyennes ou citoyens, les deux élus et un accompagnateur;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une dépense n'excédant pas 60 000 \$ dans le cadre d'un voyage-échange entre la Ville de Lethbridge et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0247

La période de questions du public débute à 9 h 35.

Aucune question n'a été posée.

CA23 08 0248

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9 h 36.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023.
